Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 24 Joumada I 1448
4 Novembre 2026

N° 136

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3295**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **3296**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3298**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3298**
Avis aux créanciers..... **3300**
Convocations
Sociétés anonymes **3301**
Autres sociétés **3305**
Divers
Avis au public..... **3306**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

PROCES-VERBAL

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 AOUT 2026

LA MEDITERRANEENE DE SANTE SA

Capital Social : 9 580.000 dinars

SIEGE SOCIAL : 37, Avenue Habib Bourguiba - 2036 - La Soukra

IU : 1360390P

LA MEDITERRANEENNE DE SANTE SA informe ses actionnaires que suivant PV de son conseil d'administration réuni le 14 août 2026 enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 22/10/2026, sous le n°2670912 quittance n°M111123, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 30/10/2026 a décidé :

1ère décision :

Le conseil d'administration a décidé de reporter l'examen de ce point à la prochaine réunion avec la présentation d'une situation provisoire au 30/06/2026 ainsi que les prévisions d'atterrissage au 31/12/2026. Le budget annuel 2027 sera examiné en décembre 2026.

2ème décision :

Le conseil d'administration après avoir pris connaissance de la proposition de la charte du comité d'audit, décide de la valider, et procède à la composition du comité d'audit comme suit :

- La SICAR INVEST
- La BH EQUITY
- M. Slim BEDDA
- M. Moez NCIBI

Les membres du comité éliront, lors d'une première réunion, un président et désigneront le Contrôleur de Gestion de la Clinique en tant que secrétaire du comité.

3ème décision :

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de Monsieur Ghazi JEBALI en tant que Président Directeur Général pour un mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers 2028.

Il est investi des mêmes pouvoirs, rémunération et avantages donnés lors du conseil d'administration du 27 décembre 2021.

Monsieur Ghazi JEBALI, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées, il déclare, en outre, qu'il n'est frappé d'aucune interdiction pouvant l'empêcher d'exercer lesdites fonctions.

4ème décision :

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de Monsieur Mejdi BEN MAHMOUD en tant que Directeur Général Adjoint pour un mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers 2028.

Il est investi des mêmes pouvoirs, rémunération et avantages donnés lors du conseil d'administration du 02 octobre 2024.

Monsieur Mejdi BEN MAHMOUD, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées, il déclare, en outre, qu'il n'est frappé d'aucune interdiction pouvant l'empêcher d'exercer lesdites fonctions.

5ème décision :

Le conseil d'Administration confère tous les pouvoirs au représentant légal ou son mandataire pour accomplir toutes les formalités légales.

2026R03165SANB2

Réalisation d'augmentation de capital

ICAR S.A

Société anonyme

Au capital de 65 800 000 Dinars

Siège social : Rue 8612, Impasse n°4 - Zl La Charguia - 2035 Tunis

MF : 1092458 Y/A/M/000

RC : N°B2422942009

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 06/10/2026, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau de Tunis, le 07/10/2026, sous le n°26503217, Quittance n°7836, dont un exemplaire a été déposé au RNE de Tunis le 09/10/2026 sous le n°2026145782, les actionnaires ont décidé d'augmenter le capital social de la société de cinquante Millions de Dinars (50 000 000) Dinars en numéraire pour le porter de soixante cinq Millions huit cent mille Dinars (65 800 000) à cent quinze Millions huit cent mille Dinars (115 800 000).

Il a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 02/11/2026, un original des documents suivants :

- Le PV de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- La déclaration de souscription et de versement,
- La liste des souscripteurs et état des versements,
- L'augmentation de capital ayant été réalisée, l'article six (6) des statuts relatifs au capital social, a été modifié en conséquence.

2026403726SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Clôture de liquidation

Société New Plast Sarl

Capital : 5000 Dinars

Siège : Rue Sakkiet Sidi Youssef - Béja

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire convoquée le 30/07/2026 enregistré à la recette des finances de Béja sise

au 18 rue Arbi Zarrouk, quittance n°M049109, enregistrement n°26706221 en date du 26/08/2026 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises sous le n°2026153386 en date du 07/09/2026 et publiée au bulletin officiel n°245 du 29/09/2026. Il a été décidé comme suit : approbation des états financiers de clôture, Clôture des travaux de liquidation, approbation de la répartition des fonds, quitus au liquidateur.

2026R03171SRLB2

AUTRES SOCIETES

Avis au public

Prolongation du délai de souscription

En vertu du procès-verbal de réunion daté du 12/10/2026 et signé le 14/10/2026 les fondateurs de la société communautaire locale dattes de luxes ont décidé de plonger le délai de souscription au capital de la société du 16/02/2026 au 13/11/2026.

2026X01497SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suite au contrat enregistré à la recette EL jazzera en date du 20/09/2016 sous le N°16202355 quittance n°M059827 Mr l'Azhar ben Mokhtar grami titulaire de CIN N°00089858 à Tunis le 09/11/1995 a vendu à Mr Tahar ben Ali Béji CIN N°05188440 à Tunis le 20/09/2016 tout le fonds de commerce représentée commerce produits divers sis au n°35 souks des femmes à un prix total de cinq mille dinars (5 000.000 DT). Les réclamations sont reçues auprès de l'acheteur, au local situé au 35, Souk Ennissa n°9.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 03/11/2026.

2026R03161FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente d'un fonds de commerce, dont les signatures ont été légalisées auprès de la Municipalité de Gafsa en date du 27/10/2026, et enregistré à la Recette des Finances de Gafsa sous le récépissé n°M058830 et le numéro 26209299, en date du 27/10/2026, Monsieur Abdelnasser Ben Mohamed Hédi Ajjami, titulaire de la carte d'identité nationale n°06239687, a vendu à Madame Roukiya Bent Mohamed Hédi Ajjami, titulaire de la carte d'identité nationale n°06217668, la totalité du fonds de commerce immatriculé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1306780T, exploité dans le domaine de la vente d'articles de bijouterie, dans le local commercial sis rue Khadhouma à Gafsa.

Toute personne ayant intérêt à former opposition est invitée à se présenter au siège du fonds de commerce susmentionné, dans un délai de vingt (20) jours.

Le présent avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 29/10/2026.

2026R03174FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 28/10/2026 enregistré à la recette des Finances de Teboulba le 02/11/2026 sous le numéro 26202625 quittance numéro MO60018, Monsieur Mouez Salhi a vendu à Monsieur Adel Ben Hadj Said la totalité du fonds de commerce destiné restaurant exploité à la rue Ibn Khaldoun Teboulba.

Le présent avis est publié au journal Echourouk le 4/11/2026.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur dans un délai de vingt jours à compter de la publication de la présente annonce au JORT.

2026S01459FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un contrat de vente du 26/10/2026 et enregistré à la recette des finances de cité Eriyad de Sousse le 28/10/2026, récépissé n°M074188, enregistrement n°26203135, établi par Monsieur Jamal edine ouni, l'avocat à Sousse, Mme Zouhayra Mohamed titulaire de la carte c i n numéro 06896269, a vendu son fonds de commerce représenté «le commerce» dans la boutique commerciale située Avenue Abdrrahman Abi Baker, au quartier Riad de Sousse à Mr Mohamed Elhabib Elissi sa carte c i n numéro 04168093. Les contestations seront acceptées par l'acheteur au siège social à l'adresse mentionnée ci-dessus dans un délai de vingt jours à compter de la date de cette annonce.

Cette annonce a été publiée dans le journal le Quotidien le 3/11/2026.

2026S01461FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 20/10/2026, enregistré à la recette des finances de zaouiet Sousse quittance n°M072158 Mme Besma mraidi CIN 08444057 résident hay erriadh Sousse a vendu à M khaireddine marzouki CIN 11612246 résident à sidi bouzid la totalité du fonds de commerce.

- Vente des produits alimentaires.

Un extrait de cet avis est publié au journal chourouk le 4/11/2026.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur au siège de fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cet avis au JORT.

2026S01468FCCC2

DONATION DE FONDS DE COMMERCE

SUITE AU CONTRAT DE DONATION ETABLI PAR LE NOTAIRE MAITRE ABDESSALEM MEDHIOUB ET SON ASSESSEUR EN DATE DU 18 OCTOBRE 2026 ENREGISTRE A LA RECETTE DES FINANCES ARBI

ZAROUK SFAX LE 20 OCTOBRE 2026 QUITTANCE M057002 MONSIEUR MOHAMED FEKIH A DONNE A SON FILS MAHDI LA TOTALITE D'UN FONDS DE COMMERCE DE VENTE EN GROS DE PRODUITS ALIMENTAIRES SIS AU SOUK MANZEL CHAKER MANZEL CHAKER SFAX A UNE VALEUR DE 20.000 DT.

LES CREANCIERS DOIVENT FAIRE OPPOSITIONS ENTRE LE DONATEUR ET LE DONATAIRE A L'ADRESSE DE FONDS DE COMMERCE DIT OU BIEN AU CABINET DE NOTAIRE MAITRE ABDESSALEM MEDHIOUB RUE NASRIA IMMEUBLE NAFOURA 3 EME ETAGE BUREAU 3 SFAX DANS LES 20 JOURS DE LA PUBLICATION DU PRESENT AVIS AU JORT.

CETTE ANNONCE A ETE PUBLIEE DANS LE JOURNAL ACHOUROUK LE 28 OCTOBRE 2026.

2026X01499FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé établi en date du 21 octobre 2026 et enregistré à la recette des finances, Quai Tarek Ibn ZIED - Bizerte le 26 octobre 2026 Quittance n°M088641, Madame Nabiha ABIDI demeurant Immeuble "B", en face de Kharraz, Sidi Salem, Bizerte a vendu à Monsieur Aymen KHEDER demeurant Rue des roses, La Corniche à Bizerte le fonds de commerce exploité par elle dans le local sis à la Rue de la Grèce, Bizerte et qui consiste à vendre les fruits secs avec tous ses éléments matériels et immatériels, et inscrit au registre national des entreprises / identifiant unique 1318885R.

Les oppositions doivent être effectuées entre les mains de la vendeuse à son adresse dans les vingt jours à partir de la date de publication du présent avis au JORT étant observé que le présent avis a été inséré sur les colonnes des journaux "ALCHOUROUK" et "Le Quotidien" parus le 31 octobre 2026.

2026403722FCCC2

CESSION D'UN FONDS DE COMMERCE

En vertu d'un acte de cession établi le 19/10/2026 et enregistré à la recette des finances de Ksar Saïd le 23/10/2026 sous le n°26202929, M. Habib ben Mohamed ben Amer Riahi, titulaire de la carte d'identité nationale n° 00499121 et domicilié au 1, rue 62966, Jardins d'El Menzah 1, Tunis, a cédé l'intégralité de son fonds de commerce à M. Sami ben Abdelmajid ben Ali Marghni, titulaire de la carte d'identité nationale n°00792320 et domicilié au 1, impasse Es-Saïm, rue En-Nafefta, Tunis.

Le fonds de commerce consiste en un local où est exercée une activité de commerce de détail en magasin de produits d'occasion (vente de ferraille et de pièces de rechange d'occasion), situé au local n°2, rue 6845, n°26, cité Ettahrir, Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 3/11/2026.

2026403725FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 19/10/2026 enregistré à la recette des finances Menzah6 le 28/10/2026 sous le n°26208480 quittance n°M126398 La société Sweet, S.A.R.L ayant l'identifiant unique N°1191678L dont le siège social est sis au 15 rue 7313 El Menzah9 CP 1013 Tunis a vendu à la société Souad diffusion, ayant l'identifiant unique N°0859416Q dont le siège social est sis au lot 115 ZI chotrana 1 soukra ariana, le fonds destiné à l'exercice de toute activité commerciale, avec ses éléments matériels et incorporels sis au 22 rue mostapha abdessalam menzah5 ariana moyennant cinq cent cinquante mille dinars (550.000,000DT).

Toute opposition sur le prix de la vente doit s'effectuer entre les mains du dépositaire du prix de la vente Maître Skander Feki sis au Centre urbain nord tour des bureaux, 3ème étage Bureau 10, Tunis, dans un délai n'excédant pas 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Le même avis a été publié au journal Achourouk de 03/11/2026.

2026403732FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément au contrat enregistré à La recette des finances d'El Manar le 20/10/2026 quittance N°M075629 Enregistrement N°26203217.

La société Anges bleu ayant le matricule fiscal 1788642M a vendu à la société Abbasi Design et Impression, ayant le matricule fiscal 1931683C.

La totalité du fonds de commerce exploité dans les magasins numéros 17 et 20 situés dans le complexe Alissa destiné pour un café de première catégorie.

Les oppositions seront acceptées à l'adresse du fonds de commerce conformément au code de commerce.

Cette annonce est publiée dans le Quotidien du 4 novembre 2026.

2026403734FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente de fonds de commerce, rédigé par Abdel Kader Khaifallah Avocat au cour d'appel, CIN n°00796175, et enregistré à la recette des finances Nelson Mandella Tunis le 02/11/2026 sous le numéro 26205230, quittance n°69570, la société SOCIETE RATEM (Gargouri et Associés - Radio, Télévision et Equipement Ménager), immatriculée sous le matricule fiscal 0002318E et représentée par sa gérante, Mme Faten Abdelrazzak Kammoun (titulaire de la carte d'identité nationale n°00545334), a cédé son fonds de commerce - situé au 11, avenue de la Liberté, Tunis, et exploité pour la vente de radios, téléviseurs et équipements ménagers - à la société SSA Phone (société en cours de constitution), représentée par son gérant, M. Seifeddine Barhoumi (titulaire de la carte d'identité nationale n°12743997).

Les éventuelles oppositions peuvent être formulées auprès du cabinet de Me Abdelkader Khalfallah, sis au 67, avenue Alain Savary, Tunis, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis sera publié dans le journal «Al-Chourouk» en date du 06/11/2026.

2026403737FCCC2

Location gérance libre

LOCATION D'UN FONDS DE COMMERCE

(Gérance libre)

Par acte S.S.P enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 27/10/2026 (vol 26306761 quittance n°154722) la société SAMA Invest SARL, (I.F : 1908116N) a loué à la société Hammamet Pro services et énergie SARL. (I.F : 1980563S) la totalité du fonds de commerce destiné à la revente de carburant et au lavage des voitures exploité dans le local sis à l'intersection de l'avenue de Koweït et l'avenue Patrice Lumumba Hammamet et ce pour une durée de 5 ans renouvelables à partir du 01/07/2026 au 30/06/2031.

Cet extrait a été publié aux journaux Essahafa et La Presse le 31/10/2026.

2026R03164FCCC3

Location gérance libre

Suivant acte SSP en date du 03/12/2024 et enregistré à la recette des finances avenue de la Gare Tunis le 01/01/2025 quittance N°002661 sous le n°25300154, Mr CHOKRI MZID a loué à la société CHOCO CADEAUX MF : 1218922X. Tout le fonds de commerce exploité au COMMERCE & VAISSELLE ET MENAGE sis au 34 rue sidi Bou mandille 1000 Tunis.

Les oppositions sont acceptées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce sus mentionné dans un délai de 20 jours de l'insertion de cet avis au JORT.

2026403727FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant le contrat enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6, le 03/02/2026, quittance N°19340 enregistrement N°26301114.

Madame Najla Ben Ghorbal a cédé à Madame Hana Bousbiaa la totalité du fonds de commerce destiné à la vente de cadeaux, situé dans le magasin numéro 12 de l'immeuble situé à El Menzah 6, établi sur la parcelle H du lotissement El Menzah 6, et plus précisément dans le complexe commercial cité Jamil dans le gouvernorat d'Ariana, pour une durée de six ans commençant le 01/02/2026 et se terminant le 31/01/2032, renouvelables.

Cette annonce est publiée au Quotidien du 4 Novembre 2026.

2026403735FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du Syndicat des Copropriétaires de l'Immeuble Gloria

SYNDIC IMMEUBLE GLORIA - Cité Jawhara, Sousse

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive tenue le 04/09/2026 du syndicat de l'Immeuble Gloria, située à Cité Jawhara, Sousse (titre foncier n°140227 Sousse), et enregistrés à la recette d'enregistrement des actes de sociétés API Sousse le 25/09/2026 sous le numéro d'enregistrement 26703459 et numéro de quittance M004104, et après publication de l'annonce dans les journaux "Echourouk et le Quotidien" en date du 4/11/2026 le syndicat des copropriétaires de l'Immeuble Gloria a été constitué et l'assemblée a élu les membres suivants :

Président : Hamda Bouabid

Trésorière : Naoual El Metahem

Membres : Yosra Sohail Khammassi - Maher El Mili.

2026S01462APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'UN IMMEUBLE ENREGISTRE

AU REGISTRE FONCIER

APRES REDUCTION DE LA MISE A PRIX

Cabinet Maître Kesraoui Mohamed Salah

01, rue Hannibal 2ème étage - Radés

Tél. : 216 - 98 427 610

MF : 723610/R/P/A/000

Le saisissant : les héritiers du feu Abdelaziz Taktak : sa veuve Hayet Abidi et ses filles Mariem, Fatma et Om Khalthoum, demeurant au 7 rue Kheireddine Radés Ben Arous.

Le saisi : Abdeljaoued Lakhdhar, demeurant à rue Elmar Tunis (menuiserie).

Désignation de l'immeuble saisi : 184 parts indivises de l'immeuble sis à Radés saline en bordure de l'impasse du Quai rue Mahmoud Matri gouvernorat de Ben Arous objet du titre foncier n°45930 Ben Arous dénommé «Ardh El Baraka» d'une superficie totale de 368 parts (184/368)

Les parts saisies représentent une villa de deux étages (rez-de-chaussée 1er étage), le rez-de-chaussée est d'une superficie de 95m² composé d'un salon, trois chambres à coucher, cuisine et WC, le premier étage d'une superficie de 95m² en cours de construction.

Support juridique :

1- Jugement rendu par le tribunal de 1ère instance de Tunis le 15/01/2025 sous le n°16451 notifié par maître Hatem Bouhlal huissier notaire à Ben Arous suivant PV n°4499 du 30/04/2025.

2- Certificat de non appel rendu par la cour d'appel de Tunis le 30/06/2025 sous le n°30433.

3- Sommation valant saisie immobilière faite par Maître Hatem Bouhlal le 06/05/2026 sous le n°24458 et inscrite à la conservation foncière le 02/07/2026 (Volume Ben Arous 26/2 n°2835).

Charges :

1- Opposition conservatoire inscrite le 22/10/2025 volume Ben Arous 25/02 n°4640/1.

2- Sommation valant saisie immobilière faite par Maître Hatem Bouhlal le 06/05/2026 sous le n°24458 et inscrite à la conservation foncière le 02/07/2026 (Volume Ben Arous 26/2 n°2835).

Mise à prix : La mise à prix des parts saisies est fixée à cent cinquante-quatre Mille deux cent Dinars (154.200.000) outre les frais légaux qui seront annoncés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'enchère : Le jeudi 03 décembre 2026 devant la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Ben Arous à partir de 9h00.

Visite de l'immeuble objet de l'adjudication : La visite s'effectuera tous les jours sur les lieux mêmes.

Observations : Toute personne désireuse de participer aux enchères doit au préalable consigner le tiers de la mise à prix.

Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de gouverneur de Ben Arous pour participer à l'adjudication.

2026R03170VEPA1

VENTE IMMOBILIERE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Maître HABIB OUESLATI

Avocat à la cour de cassation

M.F : N°0658589V

3, rue de Belgique - Bizerte

LE POURSUIVANT : AHMED NAOUAR, ouvrier à l'étranger, faisant élection de domicile au cabinet de son avocat Maître HABIB OUESLATI, sis à la rue de Belgique N°3 à Bizerte.

L'AVOCAT POURSUIVANT : Maître HABIB OUESLATI, Avocat à la Cour de Cassation, (M.F. n°0658589V) dont l'Etude est à la rue de Belgique N°3 à Bizerte.

PARTIE SAISIE : FATMA BEN KHELIL épouse BRA, femme au foyer, demeurant rue Moussa Ibn Noussaier, OUSJA, Gouvernorat de Bizerte.

IMMEUBLE SAISI : Les parts revenant à la partie saisie soient 140 mètres carrés de la propriété dénommée «SANIET BEN CHAABENE» objet du titre foncier N°39097 Bizerte, sise à OUSJA, dont la superficie totale est de 15754 mètres carrées, ces parts représentent un logement composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage.

CHARGES REELLES GREVANT LES PARTS OBJET DE LA SAISIE : 1) hypothèque volontaire d'un montant de vingt mille dinars inscrite le 19/12/2017 au profit de l'union bancaire pour le commerce et l'industrie. 2) hypothèque volontaire d'un montant de cinquante mille dinars inscrite le 12/06/2020 au profit de l'union bancaire pour le commerce et l'industrie 3) opposition conservataire inscrite le 11/06/2026 au profit du poursuivant AHMED NAOUAR pour un montant de cinquante quatre mille dinars.

MISE A PRIX : Quatre Vingt Seize Mille Cent Vingt Dinars (96.120 d 000) suivant le rapport de l'expert SALOUA HADDED, frais taxés en sus.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : Le 08 décembre 2026 à neuf heures, à la chambre des saisies immobilières au Tribunal de première instance de Bizerte, au palais de justice quai Tarak ibn Zied à Bizerte.

VISITE DES LIEUX : Tous les jours de neuf heures à midi.

CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX ENCHERES : les enchères ne peuvent être portées que par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignations ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir obtenu une autorisation du gouverneur.

2026R03177VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

APRES REDUCTION DE LA MISE A PRIX DE 40%

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le Mercredi 09/12/2026 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant : Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir MF : 646195 Q/P/M 000

Le poursuivant : La Société Tunisienne De Banque (S.A) représentée par son Président Directeur Général, ayant son siège social Avenue Hedi Nouira Tunis MF : 001237 A/P/M/000

Contre : Mohamed ben Hassine Moussa, Inscrit au RNE sous le n°0744453 M, demeurant à rue martyr Belgacem Khalfallah Ouerdanine gouvernorat de Monastir

Immeuble mis en adjudication : L'immeuble nommé «Al-Saada», objet du titre foncier n°87321 Monastir constitué d'une parcelle unique à usage habitation d'une superficie de 394 m². Situé au centre-ville de Ouardanine, à proximité d'«Er-Rahba», le bien consiste en un terrain de forme trapézoïdale donnant sur une voie publique par une façade d'une largeur moyenne de 6,50 mètres (côté est).

Le terrain comprend une habitation de type traditionnel "Dar Arabi" composée d'un rez-de-chaussée et d'une terrasse ouverte au premier étage, accessible par un escalier couvert situé à l'entrée de la demeure.

Le logement comprend un séjour, deux salles de bain, une cuisine, une salle de réception et quatre chambres donnant sur une vaste cour intérieure. L'état de la construction est moyen ; la structure (piliers et poutres) est en béton armé, le plafond est de type «Dalla» avec une hauteur de 2,90 mètres, et le sol est revêtu de dalles en pierre. Les murs sont entièrement habillés de carreaux faïence sur toute la hauteur (2,77 mètres), et les portes ainsi que les fenêtres sont en bois.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 235.284.000 après sa réduction de 40% plus les frais de la 1ère adjudication fixé à 4028.285 D, plus les frais de la 2ème adjudication.

Visite de l'immeuble : Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2026S01457VEPA1

Vente aux enchères publiques sur licitation immobilière

- Partie poursuivante : monia ben salah demeurante rue de Kairouan hammam Sousse.

- Partie saisie : samir slama demeurant, rue de Kairouan hammam Sousse, titulaire la carte d'identité Nationale n°05505551.

- Avocat poursuivant : Maître ADEL MABROUK, route touristique, Hammam Sousse MF 371670X.

- Désignation de l'immeuble : la totalité d'un rez-de-chaussée sis rue de Kairouan hammam Sousse d'une superficie de 110 m² dont 76 m² surface couverte.

- Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 56 000 D auquel s'ajoute les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 30/11/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2026S01463VEPA1

Etude Maître Saied Madiha

Avocat à la cour de cassation

Rue Ahmed Karwi Immeuble Zin El Abidin Sousse

Tél : 98622313

M.F : K/A/P/000798456

Le Mercredi 09 Décembre 2026 à 9 H ; il sera procédé à la vente d'un immeuble suivant par devant la chambre des criées prés du tribunal de 1ère instance de Monastir.

Le poursuivant : la banque de l'Habitat BH bank demeurant à Sousse; domicile élu, étude Maître Saied Madiha, Rue Ahmad Karwi Immeuble Zine El Abidin Sousse Tunisie.

Partie défenderesse : Hamdi Ben Salem; demeurant à Rue Mongi Slïm Sidi Amer Monastir et Chiraz Hniya, demeurant à Rue Mongi Slim Sidi Amer Monastir.

L'immeuble à vendre : Les parts indivises soit (560/36490) de l'immeuble objet du titre foncier n°26751 Monastir sises à Lahmeda aux frontières de la ville de Sidi Ameur à Monastir.

Mise à prix : quatre vingt dix sept mille et deux cents quarante sept dinars et 870 millimes (97247 D 870) frais en sus.

Visite l'immeuble : tous les jours aux heures de travail.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans avoir consigner le 1/3 de la mise à prix.

Pour plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir et à l'étude de Mtre Saied Madiha Rue Ahmad Karwi Immeuble Zine El Abidine, Sousse.

2026S01467VEPA1

Avis aux créanciers

Ouverture de la procédure de distribution de deniers

(Conformément aux dispositions des articles 466 et 468 de C.P.C.C)

République Tunisienne

Tribunal de première instance de Sousse 2

Le juge chargé de la distribution des deniers

Affaire numéro 171

En vertu de la décision rendue par Monsieur le juge chargé des affaires de distribution des deniers et de classement des créanciers au Tribunal de première instance de Sousse 2, en date du 30/03/2026, dans l'affaire de distribution n°171, faisant suite à la demande de distribution présentée par Maître Hatem Doura, au nom de la Société Tunisienne de Banque, prise en la personne de son représentant légal, et aux pièces justificatives jointes, notamment l'attestation de dépôt de deniers délivrée par la Caisse régionale des dépôts et consignations de Sousse le 5/01/2026 sous le n°2302435C et le reçu n°M038320 du 12/10/2023, établi suite à l'ordonnance sur requête du Président du Tribunal de première instance de Sousse 2 n°68302 du 5/10/2023 attestant la consignation de la somme

de dix-sept mille cent dinars (17.100,000 DT), provenant de l'adjudication de l'immeuble dénommé «Saâd 29», objet du titre foncier n°43957 Sousse, appartenant au débiteur Khaled Ben Bachir Ben Tayeb Ben Inaya, en vertu du jugement d'adjudication du Tribunal de première instance de Sousse 2 n°904 du 19/12/2022.

Nous décidons ce qui suit :

L'ouverture de la procédure de distribution des deniers consignés auprès de la Caisse régionale des dépôts et consignations de Sousse, selon l'attestation de dépôt n°2302435C du 5/01/2026 et le reçu n°M038320 du 12/10/2023, suite à l'ordonnance sur requête du Président du Tribunal de première instance de Sousse 2 n°68302 du 5/10/2023, portant sur la somme de 17.100,000 DT, provenant de l'adjudication de l'immeuble dénommé «Saâd 29», objet du titre foncier n°43957 Sousse, appartenant au débiteur Khaled Ben Bachir Ben Tayeb Ben Inaya, en vertu du jugement d'adjudication n°904 du 19/12/2022.

Toute personne souhaitant participer à cette distribution doit remettre au greffe du tribunal, dans un délai de trente jours à compter de la publication au Journal officiel ou de la notification par lettre recommandée avec accusé de réception, ses pièces justificatives, sons peine de déchéance de son droit à participer à la distribution.

Elle doit également présenter, lors du dépôt, une demande de collocation par l'intermédiaire d'un avocat, dont le cabinet vaudra légalement domicile élu du créancier. Cette demande doit préciser, le cas échéant, les causes de préférence justifiant que sa créance soit désintéressée avant celle des autres.

2026S01458VEPA2

Avis aux créanciers

En vertu de la décision du Président du TPI de Mahdia en date du 23/09/2026 le mandataire en justice Soumaya Zrafi chargée de la succession du défunt Ahmed Hamza et de son épouse défunte Houda Hamza a été remplacée par le mandataire en justice Lotfi Grouz.

Les créanciers sont invités à inscrire leurs créances dans un délai de 30 jours à compter de la date de parution du présent avis au JORT au bureau sis à l'adresse suivante : avenue Hsouna el Ayachi immeuble ben Ahmed 4000 Sousse Tél 98 404 706.

2026S01464VEPA2

Avis aux créanciers

En vertu de la décision du Président du TPI de Mahdia en date du 23/09/2026 le liquidateur Noureddine belaid a été remplacé par le liquidateur Lotfi Grouz pour la succession du défunt Kamel Ben Salah à l'effet d'établir un projet de partage qui sera soumis aux héritiers dans un délai de 3 mois.

Les créanciers sont invités à inscrire leurs créances dans un délai de 30 jours à compter de la date de parution du présent avis au JORT au bureau sis à l'adresse suivante : avenue Hsouna el Ayachi immeuble ben Ahmed 4000 Sousse Tél 98 404 706.

2026S01465VEPA2

Changement et Nomination de séquestre judiciaire

En vertu de la décision datée du 14/09/2026 émise par son excellence le président de la chambre, de liquidation du Tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire n°191 de Maître Faïza Bouzidi a été remplacée par Maître Najeh Sghaier entant que séquestre judiciaire de l'héritage du feu Hssan Benzarti.

Pour entreprendre l'achèvement de séquestre judiciaire conformément à la loi et sous la tutelle de juge de liquidation.

Les créanciers présumés sont invités à déposer leurs oppositions entre les mains du séquestre sus-indiqué, dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis, à son bureau sis au 14, rue Ali Bach Hamba, 1er étage, Tunis.

2026403723VEPA2

Cession de la société Les Fonderies J.F.

Matricule fiscal : 001892C/A/M/000

Immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro: B147651998

Affiliée à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale sous le numéro : 058651-63

Dans le cadre des procédures du règlement judiciaire concernant la société Les Fonderies J.F., affaire numéro 257/2015, la Chambre du conseil près le Tribunal de première instance de Ben Arous a décidé, aux termes du procès-verbal de son audience tenue le 6 juillet 2026, d'approuver l'offre présentée en vue de la cession de la société à un tiers, en un seul lot, et d'autoriser l'administrateur judiciaire, Monsieur Faouzi Ben Salem, à entreprendre les procédures nécessaires à la réalisation de ladite vente, sous la supervision de la juge de l'entreprise, Madame Oumaima Gharbi.

2026403730VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE FRANCO TUNISIENNE D'ENERGIES NOUVELLES

SOFTEN S.A

AU CAPITAL DE 4 001544 DINARS

SIEGE SOCIAL : ZONE INDUSTRIELLE, RUE DES SCIENCES - 8030 GROMBALIA

IDENTIFIANT UNIQUE RNE : 0539181K

CNSS : 141552-29

Messieurs les actionnaires de la société SOCIETE FRANCO TUNISIENNE D'ENERGIES NOUVELLES SOFTEN S.A., au capital de 4 001 544 Dinars dont le siège social est sis Zone Industrielle,

Rue Des Sciences - 8030 Grombalia, titulaire de l'identifiant unique n°0539181 K, sont conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 02 décembre 2026 à 11h00 au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

3. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2025;

6. Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

7. Quitus aux administrateurs de la société pour leur gestion au titre de l'exercice 2025;

8. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration;

9. Délégation de pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à cette assemblée seront mis à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal et statutaire.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2026R03163SANB3

Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

De la société Jerba Cologne Tourisme «JECOTOUR» SA

Siège social : Zone Touristique Midoun - Djerba

Identifiant Unique n° 0024667T

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Jerba Cologne Tourisme «JECOTOUR» SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 4 décembre 2026 à 10 heures, au siège de la société NOUVELAIR, 14, Boulevard Habib Chrita - Cité Jardins - 1002 Tunis, pour délibérer sur l'ordre d jour suivant :

1. Prise d'acte de la démission des membres du Conseil d'Administration,

2. Nomination de nouveaux membres du Conseil d'Administration,

3. Convocation du Conseil d'Administration nouvellement constitué pour se réunir à l'issue de la présente Assemblée Générale et fixation de son ordre du jour,

4. Pouvoirs,

5. Questions diverses.

Les documents relatifs à l'ordre du jour de l'assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2026R03166SANB3

Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

De la société Jerba Cologne Tourisme «JECOTOUR» SA

Siège social : Zone Touristique Midoun - Djerba

Identifiant Unique : N°0024667T

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Jerba Cologne Tourisme «JECOTUR» SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 4 décembre 2026 à 12 heures, au siège de la société NOUVELAIR, 14, Boulevard Habib Chrita - Cité Jardins - 1002 Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Restructuration du capital social de la société par application de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales,

2. Modification de l'article 6 des statuts relatif au capital social,

3. Pouvoirs,

4. Questions diverses.

Les documents relatifs à l'ordre du jour de l'assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2026R03167SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

De la société YASMINA PARC SA

Siège social : Zone Touristique Midoun - Djerba

Identifiant Unique : N°0769127H

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société YASMINA PARC SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 4 décembre 2026 à 14 heures, au siège de la société NOUVELAIR, 14, Boulevard Habib Chrita - Cité Jardins - 1002 Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Prise d'acte de la démission des membres du Conseil d'Administration,

2. Nomination de nouveaux membres du Conseil d'Administration,

3. Convocation du Conseil d'Administration nouvellement constitué pour se réunir à l'issue de la présente Assemblée Générale et fixation de son ordre du jour,

4. Pouvoirs,

5. Questions diverses.

Les documents relatifs à l'ordre du jour de l'assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2026R03168SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

De la société YASMINA PARC SA

Siège social : Zone Touristique Midoun - Djerba

Identifiant Unique : N°0769127H

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société YASMINA PARC SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 4 décembre 2026 à 16 heures, au siège de la

société NOUVELAIR, 14, Boulevard Habib Chrita - Cité Jardins - 1002 Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Restructuration du capital social de la société par application de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales,

2. Modification de l'article 6 des statuts relatif au capital social,

3. Pouvoirs,

4. Questions diverses.

Les documents relatifs à l'ordre du jour de l'assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2026R03169SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DE LA SOCIETE INDUSTRIE & TECHNIQUE S.A

GP1 KM 12 EZZAHRA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0000767T

Les actionnaires de la Société INDUSTRIE ET TECHNIQUE S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 26/11/2026 à 09H00 au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital social en numéraire et par compensation de créances.

2) Augmentation du capital social en numéraire.

3) Suppression du droit préférentiel de souscription et agrément d'un nouvel actionnaire.

4) Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

5) Augmentation de capital par compensation de créances.

6) Suppression du droit préférentiel de souscription.

7) Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital par compensation de créances.

8) Modification corrélative des statuts.

9) Approbation et ratification de la liste actualisée des actionnaires.

10) Pouvoirs.

2026R03172SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DE LA SOCIETE LES GRANDS ATELIERS DU NORD S.A

GP1 KM 12 EZZAHRA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0003003R

Les actionnaires de la Société LES GRANDS ATELIERS DU NORD S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 27/11/2026 à 10H00 au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital social en numéraire et par compensation de créances.

2) Augmentation du capital social en numéraire.

3) Suppression du droit préférentiel de souscription et agrément d'un nouvel actionnaire.

4) Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

5) Augmentation de capital par compensation de créances.

6) Suppression du droit préférentiel de souscription.

7) Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital par compensation de créances.

8) Modification corrélative des statuts.

9) Approbation et ratification de la liste actualisée des actionnaires.

10) Pouvoirs.

2026R03173SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE LA FINANCIERE WIDED SICAF

Société Anonyme

Au Capital de 49 000 000 Dinars

Siège social : 70, Avenue Mohamed V - Tunis

Identifiant Unique (RNE) : 0433556 P

Les actionnaires de la Société La Financière Wided Sicaf SA sont invités à assister l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu vendredi 04 décembre 2026 à 10 heures au siège social de la société sis au : 70, avenue Mohamed V - 1002 - Tunis belvédère, et ce à l'effet de statuer sur les points de l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire;

2- Lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2025 ;

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025 ;

4- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions réglementées et des états financiers relatifs à l'exercice 2025 ;

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2025 ;

6- Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

7- Questions diverses.

Tous les documents concernent ladite assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège social de la société.

2026R03175SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE INOPLAST FINANCIERE HOLDING

Société Anonyme

Au Capital de 30 544 000 Dinars

Siège social : 70, Avenue Mohamed V - Tunis»

Identifiant Unique (RNE) : 1378567 M

Les actionnaires de la Société Inoplast Financière Holding SA sont

invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu vendredi 04 décembre 2026 à 9 heures au siège social de la société sis au : 70, avenue Mohamed V - 1002 - Tunis belvédère, et ce à l'effet de statuer sur les points de l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire;

2- Lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2025 ;

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025 ;

4- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions réglementées et des états financiers relatifs à l'exercice 2025 ;

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2025 ;

6- Affectation du résultat de l'exercice 2025;

7- Acceptation de la démission d'un administrateur et conférence de quitus;

8- Ratification de la cooptation d'un administrateur;

9- Renouvellement des mandats des administrateurs;

10- Questions diverses.

Tous les documents concernent ladite assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège social de la société.

2026R03176SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

«SOCIETE MEDICAL SERVICES & SOLUTIONS INTER»

S.A AU CAPITAL DE 100.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : Appartement 12 Immeuble Mlika Rue Ennakhil Khezama 4051, Sousse

M.F : 1680164 L/A/M/000

Messieurs et Mesdames les actionnaires de la société «MEDICAL SERVICES & SOLUTIONS INTER», sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale Extraordinaire qui se tiendra le lundi 07 décembre 2026 à 9h00 au siège social de la société sis à App N°12, Immeuble Mlika Rue Ennakhil Khzema 4051, Sousse, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de la convocation de l'assemblée Générale Extraordinaire;

2. Clôture de la liquidation ;

3. Mis fin aux fonctions du liquidateur ;

4. Questions diverses

5. Pouvoirs pour formalités.

Cet avis constitue une convocation personnelle à tous les actionnaires de la société «MEDICAL SERVICES & SOLUTIONS INTER».

2026S01460SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

ALIZEE HOLDING

Société anonyme

Au capital de 26 200 000 Dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE, Angle rue du Métal et rue des Entrepreneurs, Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique au R.N.E : 1811175T

Nous avons l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les actionnaires à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 01 décembre 2026 à 10 heures au siège social sis à Charguia 2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode de convocation de l'assemblée générale extraordinaire,

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration,

- Lecture et approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation de capital et à la suppression du droit préférentiel de souscription,

- Augmentation du capital par compensation des créances,

- Suppression du droit préférentiel de souscription,

- Modification corrélative de l'article 6 des statuts,

- Présentation de la structure du capital actualisée,

- Délégation de pouvoirs,

- Pouvoirs pour formalités.

2026403724SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE INDUSTRIELLE D'OUVRAGES EN CAOUTCHOUC «S.I.O.C»

S.A. AU CAPITAL DE 1 834 500 DINARS

SIEGE SOCIAL : ROUTE DE GABES - KM 3,5 - SFAX

M.F. : 008519 N/A/M/000

Les actionnaires de la Société Industrielle d'Ouvrages en Caoutchouc «S.I.O.C» sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 01 Décembre 2026 à 11 heures au siège social sis à la Route de Gabès - Km 3 à Sfax, afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard enregistré dans la tenue des assemblées générales ordinaires appelées à statuer sur les états financiers des exercices 2023,2024 et 2025.

2- Entériner le retard enregistré dans la nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

3- Lecture des rapports du conseil d'administration sur la gestion au cours des exercices 2023, 2024 et 2025.

4- Lecture des rapports des commissaires aux comptes concernant ces mêmes exercices.

5- Examen et approbation, s'il y a lieu, des rapports du conseil d'administration sur la gestion et les opérations sociales relatives aux exercices 2023, 2024 et 2025.

6- Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023, 2024 et 2025.

7- Affectation des résultats des exercices 2023, 2024 et 2025.

8- Quitus aux administrateurs.

9- Questions diverses.

10- Pouvoirs pour les formalités.

2026403728SANB3

Convocation

MBB SHIPYARD SA

AU CAPITAL DE 6.000.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE AL BADR, RUE DU LAC MALAREN LES BERGES DU LAC - 1053 - TUNIS

IU : 1823422D

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mardi 01/12/2026 à onze heures au siège social sis à la Rue du Lac Mâlaren Les Berges du Lac Tunis 1053, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard de la tenue de l'Assemblée Générale,

2. Approbation des modalités de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice 2025,

3. Lecture du rapport du conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire portant sur l'activité de la société durant l'exercice 2025,

4. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025,

5. Examen et approbation éventuelle des états financiers et des comptes arrêtés au 31/12/2025,

6. Approbation, s'il y a lieu, des conventions régies par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales,

7. Affectation du résultat de l'exercice 2025,

8. Quitus aux administrateurs,

9. Renouvellement des mandats des administrateurs,

10. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes,

11. Pouvoirs pour formalités.

2026403729SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLAE GENERALE EXTRAORDINAIRE

CORPORATE TRAVEL AND EVENTS SA

Société Anonyme

Au capital de 382.000 dinars

Siège social : Route de La Marsa, Km 9, Laouina, 2045

Identifiant unique au RNE : 0496688X/A/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société «CORPORATE TRAVEL AND EVENTS SA» sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 27 novembre 2026 à onze heures (11 h), au siège social de la société, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification du système de gouvernance de la société par l'adoption du cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, de manière à confier les deux fonctions à une seule et même personne en qualité de Président Directeur Général.

2. Modification des articles 21, 26, 27 et 28 des statuts de la société relatifs à l'administration, à la Direction Générale, aux pouvoirs des dirigeants, à la signature sociale ainsi qu'à leur rémunération.

2026403733SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2025

Société Mutuelle des Services Agricoles «El Faleh» de Boumerdes

SIEGE SOCIAL : ROUTE MAHDIA Km1 BOU MERDES 5110

MF : 25173E

RC : B153701996

Tél : 73620242

Fax : 73620505

La société mutuelle de base des services agricoles «Elfalah» Boumerdes invite ses adhérents à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2025 qui se tiendra le 03/12/2026 à 8 heures du matin au siège de la société.

Cette assemblée est convoquée pour examiner l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports du conseil d'administration de l'exercice 2025

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2025

3- Approbation des états financiers et des rapports du conseil d'administration de l'exercice 2025

4- Approbation des conventions conclues entre la SMBSA et ses administrateurs

5- Quitus aux administrateurs de l'exercice 2025

6- Affectation des résultats de l'exercice 2025

7- Mise à jour de la liste des adhérents et du capital social

8- Election du tiers du conseil d'administration et un autre membre pour un vacant.

Il est appelé à tous les candidatures aux postes d'administrateurs sont ouverte à partir du 12/11/2026 et se poursuivant jusqu'au 19/11/2026.

Les adhérents remplissant les conditions prévus par les statuts et le règlement intérieur de la société mutuelle de base des services agricoles «Elfalah» Boumerdes, et désirant se présenter aux élections des membres du conseil d'administration, sont invité à adresser leurs demandes de candidature par demande écrite libellée au nom du président du conseil d'administration par lettre recommandée avec accusé de

réception, durant la période d'admission ci-dessus indiquée.

Tout adhérent pourra examiner au siège de la société mutuelle les rapports du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, les états financiers de l'exercice 2025 à partir du huitième jour précédant la date de la tenue de l'assemblée.

2026S01466SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Mme Aicha bent Fraj ben Mahmoud Kaaki, titulaire de la CIN numéro 03437958 délivrée le 11 janvier 2001, et Mme Masouda bent Fraj ben Mahmoud Kaaki, titulaire de la CIN numéro 03541400 délivrée le 31 mars 2006, informent de la perte des deux titres de propriété numéros 10733/08 et 10645/08 relatifs au titre foncier numéro 22052 à Médenine, conformément au certificat de perte délivré par le poste de la Sûreté nationale de Médenine Sud en date du 25 septembre 2026, enregistré sous le numéro 194.

2026R03162DIVD2

DECLARATION COMPLEMENTAIRE

Vu le jugement avant dire droit rendu par le Tribunal immobilier de Sfax en date du 21/10/2026, dans le cadre de la demande d'immatriculation facultative n°34112 Sfax, lequel a ordonné le report de l'affaire à l'audience du 18/11/2026 et autorisé la publication d'une déclaration complémentaire au Journal officiel de la République Tunisienne, afin de préciser que la demande a été présentée par Mohamed Aoudni et son père Khalifa Ben Sassi.

2026X01498DIVD2